

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE D'EAUBONNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 06 AVRIL 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	A l'ouverture	A partir de la délibération n° 2022-030
	En exercice :	35	35
31/03/2022	Présents	33	34
	Représenté :	1	1
	Votants :	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SIX AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE-HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 31 mars 2022, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique dans le respect des prescriptions sanitaires, sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTÉI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DÉCHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, M. PESSOA Carlos, M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADÉ Catherine, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ à l'ouverture de la séance :

M. LIMOUZIN Vincent a donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel

ÉTAIT ABSENTE, jusqu'au vote du procès-verbal inclus :

Mme AMADOU Aïcha

SECRETARIE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

PRÉSIDENT DE SÉANCE (VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF) : M. AUBIN Jean

Le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité (34 voix pour) un secrétaire de séance : Monsieur DUFOUR Quentin ;
- Approuve à l'unanimité (34 voix pour) le procès-verbal de la séance du 16 février 2022 ;
34 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! à l'exception de Mme AMADOU Aïcha ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.
- Prend acte des décisions prises par Madame la Maire (du n° 2022/038 du 04 février 2022 au n° 2022/082 du 22 mars 2022) en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2022/030 – État récapitulatif des indemnités de fonction des conseillers municipaux de la commune

Le Conseil Municipal prend acte de l'état récapitulatif des indemnités de fonction des conseillers municipaux pour l'année 2021.

2022/031 – Budget principal de la Ville – Approbation du Compte de Gestion 2021

A la majorité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2021 du Comptable Public et prend acte de la parfaite concordance entre le Compte de Gestion 2021 du Comptable Public et le Compte Administratif 2021 de la Ville arrêté par la Maire.

30 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de Mme CHARBONNIER Martine et M. BALLOY Philippe ; et Mme DRAGIN Catherine non-inscrite.

3 voix contre : M. BALLOY Philippe et Mme CHARBONNIER Martine du groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.

2 abstentions : groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir.

2022/032 – Budget principal de la Ville – Approbation du Compte Administratif 2021

A la majorité, le Conseil Municipal vote et arrête les résultats du Compte administratif de la Ville pour l'exercice 2021, tels que résumés dans les documents annexés. Également, il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

29 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! à l'exception de Madame la Maire ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de M. BALLOY Philippe et Mme CHARBONNIER Martine ; Mme DRAGIN Catherine non-inscrite.

3 voix contre : M. BALLOY Philippe et Mme CHARBONNIER Martine du groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.

2 abstentions : groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir.

Madame la Maire ne prend pas part au vote.

2022/033 – Budget principal de la Ville : Affectation définitive du résultat 2021

A la majorité, le Conseil Municipal affecte l'excédent de la section de fonctionnement, soit 4 966 405,95 € à hauteur de 3 466 405,95 € en section d'investissement, pour financer le déficit d'investissement à hauteur de 1 502 817,53 € et de 1 963 588,42 € pour financer les opérations en investissement, soit un montant total au compte R1068 de 3 466 405,95 € et un financement complémentaire pour le secteur de fonctionnement à hauteur de 1 500 000 € au compte R002. Le déficit d'investissement de 2 508 162,99 € est affecté au compte 001.

29 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé et M. BALLOY Philippe ; Mme DRAGIN Catherine non-inscrite.

1 voix contre : M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.

5 abstentions : Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé et M. BALLOY Philippe du groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir.

2022/034 – Budget principal de la Ville – Fixation des taux communaux d'imposition 2022

À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2022 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,76 %
- Taxe sur le foncier bâti : 38,71 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,90 %

34 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de M. COLLET Hervé ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

1 abstention : M. COLLET Hervé du groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

2022/035 – Budget principal de la Ville : Fixation d'une subvention de fonctionnement d'équilibre du budget principal de la Ville au budget principal du CCAS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention d'équilibre du Budget général de la Ville au Budget Principal du CCAS et fixe le montant de la subvention d'équilibre à 1 042 119 € pour l'année 2022.

En outre, il dit que les versements s'effectuent en quatre acomptes d'un montant de 200 000 € complétés, en fin d'année, par le versement d'un solde de 242 119 € et que les crédits sont inscrits au Budget principal de la Ville.

34 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; Mme DRAGIN Catherine non-inscrite.

1 abstention : M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.

2022/036 – Finances : Gestion active de la dette de la Ville d'Eaubonne : définition de la politique d'endettement de la collectivité, détermination des nouveaux besoins de financement et délégation au Maire pour le recours à l'emprunt et aux instruments financiers

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, dans la limite du plafond défini à l'article 1^{er} de la délibération n°2020-022 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à Madame la Maire, à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations.

Il autorise également Madame la Maire à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, des primes et commissions à verser et en tenant compte des composants de l'équilibre général de l'encours.

En outre, il autorise Madame la Maire à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents et à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement.

Également, il autorise Madame la Maire à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, avec ou sans intégration de la soulte, et notamment pour les réaménagements de dette :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- à négocier et faire varier les marges appliquées par les établissements prêteurs.

De plus, il autorise Madame la Maire à réaliser des opérations de reprofilage de dette à partir de refinancements d'emprunts ainsi qu'à procéder à des remboursements anticipés d'emprunts et à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Enfin, il dit que ces autorisations sont valables jusqu'au vote du Budget primitif 2023.

25 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ;

10 abstentions : groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/037 – Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2018001 – reconstruction du gymnase Georges Hébert

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, pour les exercices 2022 et 2023, l'actualisation des crédits de paiement pour le programme ci-dessous et autorise Madame la Maire à engager les dépenses de l'opération suivante à hauteur des autorisations de programme et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement détaillés ci-après dans l'annexe de présentation du Budget Primitif 2022.

AP 2018 001 : reconstruction du Gymnase Georges Hébert - Montant Global : 10 810 002,21 €

	CP 2018 Voté	CP2018 réalisé au 31/12/2018	CP 2019 Voté	CP 2019 réalisé au 31/12/2019
Etudes	455 793 €	373 715,98 €	200 000 €	108 137,97 €
Travaux	1 597 354 €	1 155 316,49 €	1 060 000 €	1 049 238,20 €
TOTAL	2 053 147 €	1 529 032,47 €	1 260 000 €	1 157 376,17 €

	CP 2020 Voté	CP 2020 réalisé au 31/12/2020	CP 2021 Voté	CP 2021 réalisé au 31/12/2021	CP 2022 actualisé	CP 2023 actualisé
Etudes						
Travaux	200 000 €	111 312,20 €	3 552 445,36 €	3 392 281,37 €	4 020 000 €	600 000 €
TOTAL						

Plan de financement prévisionnel de l'Autorisation de Programme

AP 2018 001	Reconstruction du gymnase G HEBERT
Estimation totale	10 810 002,21 €
FCTVA	1 773 273 €
Subventions	1 555 000 €
Autofinancement	7 481 729,21€

33 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de M. COLLET Hervé ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.

2 abstentions : M. COLLET Hervé du groupe Eaubonne une ambition renouvelée et Mme DRAGIN Catherine non-inscrite.

2022/038 – Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2021001 - construction d'un groupe scolaire (école rue des Bussys)

A la majorité, le Conseil Municipal approuve, pour l'exercice 2022 et suivants, l'actualisation des crédits de paiement pour le programme ci-dessous et autorise Madame la Maire à engager les dépenses de l'opération suivante à hauteur des autorisations de programme et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement détaillés ci-après :

AP 2021 001 : construction d'un groupe scolaire (école rue des Bussys) Montant Global : 11 823 121 €

	CP 2021 Voté	CP2021 réalisé au 31/12/2021	CP 2022 actualisé	CP 2023 actualisé	CP 2024 actualisé	CP 2025 actualisé
Etudes	555 000 €	109 923 €	1 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	713 198 €
Travaux						
TOTAL						

Plan de financement prévisionnel de l'Autorisation de Programme

AP 2021 001	Construction d'un groupe scolaire (école rue des Bussys)
Estimation totale	11 823 121 €
FCTVA	1 939 465 €
Autofinancement	9 883 656 €

25 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble !
7 voix contre : groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.
3 abstentions : groupe Eaubonne Ensemble pour notre avenir ; Mme DRAGIN Catherine non-inscrite.

2022/039 – Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2018004 – l'agenda d'accessibilité programmé

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, pour l'exercice 2022 et suivant, l'actualisation des crédits de paiement pour le programme ci-dessous et autorise Madame la Maire à engager les dépenses de l'opération suivante à hauteur des autorisations de programme et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement détaillés ci-après :

AP 2018 004 : agenda d'accessibilité programmé - Montant Global : 1 543 466,17 €

	CP 2018 Voté	CP 2018 Réalisé au 31/12/2018	CP 2019 Voté	CP 2019 Réalisé au 31/12/2019	CP 2020 Voté	CP 2020 Réalisé au 31/12/2020	CP 2021 Voté	CP 2021 Réalisé au 31/12/2021	CP 2022 Actualisé	CP 2023 Actualisé
Etudes	0,00 €	0,00 €	100 000 €	0,00 €	300 000 €	193 698,96 €	900 000 €	558 040 €	450 000 €	150 000 €
Travaux	393 588	15 374,42 €	200 000 €	176 352,79 €						
TOTAL	393 588 €	15 374,42 €	300 000 €	176 352,79 €						

Plan de financement prévisionnel de l'Autorisation de Programme

AP 2018004	Agenda d'Accessibilité Programmé
Estimation totale	1 543 466,17 €
FCTVA	253 190 €
Subventions	542 809 €
Autofinancement	747 467,17 €

34 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de M. COLLET Hervé ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.
1 abstention : M. COLLET Hervé du groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

2022/040 – Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 2022001 – aménagement du commissariat rue Jeanne Robillon

À la majorité, le Conseil Municipal approuve, pour l'exercice 2022 et suivants, l'actualisation des crédits de paiement pour le programme ci-dessous et autorise Madame la Maire à engager les dépenses de l'opération suivante à hauteur des autorisations de programme et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement détaillés ci-après :

AP 2022 001 : l'aménagement du commissariat, rue Jeanne Robillon

Montant Global : 1 143 000 €

	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Travaux			
Acquisition	310 000 €	600 000 €	233 000 €
TOTAL			

Plan de financement prévisionnel de l'Autorisation de Programme

AP 2022 002	Aménagement du commissariat, rue Jeanne Robillon
Estimation totale	1 143 000 €
FCTVA	187 498 €
Autofinancement	955 502 €

33 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.
2 voix contre : groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir.

2022/041 – Budget général de la Ville : Budget primitif Ville 2022

À la majorité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2022 qui, après incorporation des reports, s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses nouvelles réelles	29 321 752,00	Recettes nouvelles réelles	30 534 896,00
Dépenses nouvelles d'ordre intersections	1 207 640,48	Recettes nouvelles d'ordre intersections	17 093,00
Prélèvement	1 522 596,52	Excédent de fonctionnement reporté	1 500 000,00
TOTAL	32 051 989,00	TOTAL	32 051 989,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses nouvelles réelles	11 657 822,00	Recettes nouvelles réelles	3 459 929,00
Dépenses nouvelles d'ordre intersections	17 093,00	Recettes nouvelles d'ordre intersections	1 207 640,48
Dépenses d'opérations patrimoniales	30 000,00	Recettes d'opérations patrimoniales	30 000,00
		Emprunts	3 521 160,58
Dépenses reportées	1 469 769,63	Recettes reportées	2 475 115,09
		Prélèvement	1 522 596,52
Déficit d'investissement reporté	2 508 162,99	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 466 405,95
TOTAL	15 682 847,62	TOTAL	15 682 847,62

25 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble !
9 voix contre : groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.
1 abstention : Mme DRAGIN Catherine non-inscrite.

2022/042 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2021

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune au titre de l'exercice 2021 et dont le détail figure dans le tableau annexé à la présente délibération joint au compte administratif de l'année 2021.

2022/043 – Crèche des Bouquinvilles : Avenant à la Convention de reversement de subvention au Syndicat Intercommunal Ermont-Eaubonne (SIEE)

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant à la convention de reversement de subvention au profit du Syndicat Intercommunal Ermont-Eaubonne et donne pouvoir à Madame la Maire pour signer ledit avenant et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/044 – Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de la fédération nationale de la protection civile (FNPC) dans le cadre de leur partenariat avec l'association des Maires de France (AMF) en soutien à la population ukrainienne

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à la FNPC, dont le siège social est Tour Essor, 14 rue Scandicci à Pantin (93500), une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € destiné à soutenir la population ukrainienne. De plus, il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Ville pour 2022.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/045 – Acompte sur la subvention de fonctionnement pour l'année 2022 à l'association Amicale du personnel de la Ville et du CCAS d'Eaubonne

À l'unanimité, le Conseil Municipal attribue, pour l'année 2022, à l'association *Amicale du personnel de la Ville et du CCAS d'Eaubonne*, un acompte sur subvention de fonctionnement de 25 781,00 €.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/046 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 pour la mise en place d'arceaux vélos à l'échelle de la ville

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter une subvention pour le projet éligible à la Dotation budgétaire de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, des métropoles et des départements d'outre-mer, au titre de l'année 2022, comme suit :

- Installation d'arceaux vélos, pour un coût total prévisionnel de 12 636,00 € HT, le taux maximal de co-financement étant de 80 % ;

Également, il autorise Madame la Maire à signer tous les documents s'y rapportant, dit que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet et précise que les dépenses et recettes relatives à ces opérations seront inscrites au budget communal 2022.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/047 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) 2022 pour la création du groupe scolaire *Ecole Sud*

À la majorité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter une subvention pour le projet éligible à la Dotation budgétaire de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer, au titre de l'année 2022, comme suit :

Création du groupe scolaire Ecole Sud, pour un coût total prévisionnel de 11 823 121 € TTC, le taux maximal de co-financement étant de 80 %.

Également, il autorise Madame la Maire à signer tous les documents s'y rapportant, dit que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet et précise que les dépenses et recettes relatives à cette opération seront inscrites au budget communal 2022.

34 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; Mme DRAGIN Catherine non-inscrit.

1 voix contre : M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.

2022/048 – Attribution du solde de la subvention de fonctionnement à l'association *INTERVAL* de l'inspection de l'Education Nationale, circonscription d'Ermont-Eaubonne

À l'unanimité, le Conseil Municipal attribue le solde de la subvention de 1 300 € à l'association *INTERVAL*, IEN d'Ermont-Eaubonne.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/049 – Participation aux frais de fonctionnement de l'École *Sainte Marguerite* – année scolaire 2021/2022

À l'unanimité, le Conseil Municipal attribue à l'école *Sainte Marguerite*, une participation financière aux frais de fonctionnement pour les élèves Eaubonnais inscrits en classes élémentaires et préélémentaires pour un montant arrondi de 76 754 €.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/050– Places de spectacle offertes aux mariés et aux nouveaux habitants

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'offre de deux places de spectacle aux nouveaux jeunes mariés et aux nouveaux habitants, fixe le montant à 25 € par couple et dit que les crédits sont inscrits au Budget principal de la Ville.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/051 – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Également, il autorise Madame la Maire à signer ladite convention et lui donne pouvoir pour la mettre en application.

Enfin, il précise que les dépenses relatives à ces opérations sont inscrites au budget communal 2022.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/052 – Convention d'objectifs et de financement : prestation de service accueil de loisirs (ALSH) périscolaire et bonification Plan mercredi

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement Prestation de service accueil de loisirs (ALSH) périscolaire et bonification *Plan mercredi* et autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/053 – Convention d'objectifs et de financement : prestation de service accueil de loisirs (ALSH) Extrascolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement Prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) Extrascolaire et autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/054 – Convention d'objectifs et de financement : prestation de service accueil de loisirs (ALSH) Accueil Adolescents

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement Prestation de service accueil de loisirs (ALSH) Accueil Adolescents et autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/055 – Contrat de projet au titre du REAAP donnant lieu à une aide financière

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le contrat de projet de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour les actions initiées dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement de Parents d'Eaubonne et autorise Madame la Maire à signer la prochaine convention dans le cadre du REAAP ainsi que tous documents s'y rapportant et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de ladite délibération.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/056 – Adhésion au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Ville au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) pour un montant de 470 € et autorise Madame la Maire à signer le dossier d'adhésion au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) ainsi que tous les actes nécessaires à cette adhésion.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/057 – Autorisation de dépôt d'autorisations d'urbanisme dans le cadre de travaux de la commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer et déposer les demandes d'autorisations de travaux concernant les travaux énumérés ci-dessus ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux d'extension des sanitaires des écoles *Jean-Jacques Rousseau*, *Jean Macé* et *Mont d'Eaubonne* ainsi que

celle nécessaire à la rénovation de l'Hôtel de Mézières et de la mise aux normes d'accessibilité de la salle NEFF et de la démolition de la construction sise 31 rue du Docteur Roux.

34 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de Mme MENEY Maryse ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

1 abstention : Mme MENEY Maryse du groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

2022/058 - Autorisation donnée à Madame la Maire pour signer la convention avec le Syndicat EMERAUDE et EDELIS dans le cadre d'implantation de bornes enterrées sur le projet immobilier LE MAYA

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention avec le Syndicat Emeraude et le gestionnaire privé EDELIS de l'ensemble immobilier LE MAYA relative à l'implantation de bornes enterrées sur le terrain privé destinées à la collecte et à l'élimination des déchets et assimilés des habitats collectifs pour une durée de 10 ans.

Également, il autorise Madame la Maire à signer avec les gestionnaires publics ou privés des logements – sis 28-30 Route de Margency - et le Syndicat EMERAUDE, la convention d'implantation et d'usage de bornes enterrées destinées à la collecte sélective des emballages, du verre et des ordures ménagères résiduelles pour une durée de 10 ans.

34 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de M. BALLOY Philippe ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

1 abstention : M. BALLOY Philippe du groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

2022/059 - Convention avec le syndicat EMERAUDE sur la mise en place de la collecte sélective des papiers dans les établissements publics

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville d'Eaubonne et le Syndicat EMERAUDE et autorise Madame la Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/060 - Adhésion au SIGEIF de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de l'EPT GOSB au SIGEIF, au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2022/061 – Mise en place du télétravail

A la majorité, le Conseil Municipal approuve l'instauration du télétravail à compter du 1^{er} mai 2022. De plus, il valide les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis dans la délibération et approuve l'attribution d'une allocation forfaitaire de 2,50 € par jour de télétravail (ce taux est défini par décret et évoluera en fonction de la réglementation).

29 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

4 voix contre : M. DUBLINEAU Grégoire, Mme CHARBONNIER Martine, Mme MENEY Maryse et M. COLLET Hervé du groupe Eaubonne une ambition renouvelée

2 abstentions : M. BALLOY Philippe et M. PESSOA Carlos du groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

2022/062 – Modification du tableau des effectifs communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un poste et la modification par substitution de trois postes au tableau des effectifs et prend acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

La séance est levée à 1h02,

Le 07 avril 2022,

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,

Marie-José BEAULANDE

Le Groupe Eaubonne Notre Ville, Ensemble ! : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle ;
Le groupe Eaubonne une Ambition renouvelée : M. DUBLINEAU Grégoire ; Mme MENEY Maryse ; M. BALLOY Philippe ; Mme CHARBONNIER Martine ; M. COLLET Hervé ; M. PESSOA Carlos.
Le groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir : M. LE FUR Corentin ; Mme ESTRADÉ Claude.
M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit
Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite